JEUDI, 15 MAI 1856. N° 57. — DIXIÈME ANNÉE.

PRIX D'ABONNEMENT, payable d'avance : Pour le canton et toute la Suisse, franc de port, 12 francs pour un an, 6 fr. pour 6 mois, 3 fr. pour 3 mois. — Pour l'étranger le port en sus.
On s'abonne à Sion à la rédaction du Courrier du Valais; dans les autres endroits aux bureaux des postes.

COURRIER DU VALAIS.

PRIX D'INSERTION : 15 centimes la ligne. — Les insertions répétées paient la moitié.
Les lettres, etc., doivent être adressées *franco* au bureau du journal, à Sion.
Les annonces doivent être adressées à la rédaction du journal; leur coût peut être payé en timbres-postes

Journal paraissant les mardi, jeudi et samedi soir.

CANTON DU VALAIS.

Nous avons reçu de M. le Directeur des Postes de l'arrondissement de Lausanne la lettre suivante en réponse aux griefs dont nous nous sommes rendu l'écho dans notre numéro 55.

Le Directeur du second arrondissement des Postes,

à M. l'éditeur du Courrier du Valais, *à Sion.*

Monsieur,

Je crois de mon devoir de répondre à quelques-unes des observations renfermées dans l'article qui a paru dans le N° 55 de votre journal.

Vous dites que la Direction des Postes n'a pas jugé à propos d'informer le public valaisan des changements qui ont été introduits dans les courses postales depuis le 1er de ce mois. A cela je répondrai que tous les bureaux sans exception et celui de Sion en particulier et pour ce qui le concerne, ont été avisés presque aussitôt que moi des changements qui devaient s'opérer. Ces avis n'étaient certainement pas destinés uniquement aux bureaux respectifs, mais ils devaient être *par eux communiqués au public.* Les bureaux vaudois n'ont pas eu la moindre faveur, puisque toutes les lettres d'avis sont parties le même jour (26 avril). Il est complètement inexact que les Vaudois aient été, comme vous le dites, informés avant d'autres de ce qui se passait dans l'administration des Postes et que les journaux de Lausanne aient été pendant quelque temps remplis d'avis officiels annonçant les nouvelles courses; si vous voulez bien relire et comprendre l'avis inséré, vous n'y verrez pas autre chose que l'horaire du *bureau de Lausanne,* il est du 29, tandis que les avis expédiés en Valais sont du 26. Cet horaire (de Lausanne) ayant été arrêté 3 jours après celui des autres bureaux de l'arrondissement, j'ai dû le faire insérer deux fois dans les journaux de Lausanne, parce que la feuille d'avis ne paraît qu'une fois par semaine et que la distribution des tableaux de service ne pouvait pas se faire immédiatement à cause de quelques points alors encore en suspens entre les Postes, les Chemins de fer et les bateaux à vapeur. Ces changements ont été un peu brusques, il est vrai, mais c'est là le résultat inévitable de la prolongation des chemins de fer, ainsi que de l'extension de la navigation à vapeur, et ce n'est que très-peu de temps avant le 1er mai que l'on a été fixé positivement sur l'ouverture définitive de l'embranchement sur Lausanne. Nous serons exposés à subir fréquemment encore de pareils changemens et toujours au détriment de la régularité du service, jusqu'à ce que les principaux réseaux de chemins de fer soient achevés.

Quant à la suppression du service du Chablais à laquelle je suis tout-à-fait étranger, je dois cependant donner quelques explications à ce sujet; elle a été en grande partie amenée par les tracasseries que nous a suscitées l'administration sarde qui, au lieu de reconnaître les avantages que retirait la Savoie d'un service postal traversant son territoire, l'a imposé d'une façon équivalente à une prohibition; cette imposition qui n'existait pas anciennement a aussi entraîné la suppression de la poste aux chevaux sur la route du Chablais.

Le service postal de St-Maurice à St-Gingolph, soit du district de Monthey proprement dit, n'est point dans les conditions que vous vous plaisez à retracer et quelques mots suffiront pour démontrer les exagérations de votre exposé.

Le départ de St-Maurice pour St-Gingolph a lieu à 10 heures du matin, soit 15 minutes après l'arrivée de la messagerie de Brigue; au retour le départ de St-Gingolph a lieu à midi pour arriver à St-Maurice à 3 heures et suivre sur Sion à 3 h. 25 min., soit 20 minutes après l'arrivée de St-Gingolph. Avant d'adopter cet horaire, j'ai eu soin de consulter les convenances du public et de M. le préfet du district par l'intermédiaire du buraliste de St-Maurice dont j'ai la réponse en main; je leur faisais observer que cet horaire me paraissait le plus avantageux puisque le trajet avait lieu de jour à l'aller comme au retour.

Comment est-il alors possible de dire qu'il n'y a pas coïncidence à St-Maurice et que voyageurs et dépêches y chôment 10 à 12 heures de temps? Si momentanément et pendant quelques jours seulement il y a eu manque de coïncidence, cela n'a été dû qu'au mauvais vouloir d'un entrepreneur qui a refusé d'optempérer aux ordres du bureau de St-Maurice. Ce que vous dites des véhicules employés à ce service est encore inexact, les voitures à 1 cheval ne peuvent être que des chars de côté ou des cabriolets, ces derniers sont généralement préférés, et ceux envoyés à St-Maurice ne sont point, comme vous le prétendez, mauvais et dépourvus de glaces. Ils ont été convenablement réparés et mis en état avant de commencer le service et sont, malgré vos assertions, bien pourvus de glaces, ce dont il est facile de se convaincre par un simple coup d'œil. Ce n'est point le nombre de places qui constitue l'utilité et la commodité d'un service, il faut seulement que la capacité de la voiture réponde aux besoins de la circulation, or comme le nombre de voyageurs entre St-Maurice et St-Gingolph n'a pas dépassé en 1855 la moyenne de deux par jour, une voiture à deux places a été jugée suffisante, d'autant plus qu'en cas de besoin, on donne des suppléments *même pour un seul voyageur.* Il y a dans le second arrondissement 9 services à 1 cheval avec des voitures du même genre et jamais personne ne s'en est plaint. Il est très-regrettable sans doute que l'administration sarde n'ait pas, ainsi qu'elle l'avait promis, établi un service à char au lieu d'un piéton entre St-Gingolph et Thonon, mais ici encore il y a erreur ou exagération quand vous dites qu'il faut 2 fois 24 heures pour recevoir une dépêche de Genève, car les lettres parties de cette dernière ville à 5 heures du soir arrivent le lendemain à 9 heures du matin à St-Gingolph et celles parties de St-Gingolph à deux heures après-midi, soit après l'arrivée de St-Maurice, sont distribuées le lendemain à 7 heures du matin à Genève.

L'administration suisse n'a rien négligé et ne négligera rien pour engager nos voisins sardes à établir une meilleure coïncidence, cependant elle ne peut employer en cela que les voies de la persuasion.

Pour aujourd'hui je n'aborderai pas ce qui touche à l'ancienne administration cantonale, rappelée dans votre article, mais il ne me

sera pas difficile d'établir prochainement par le parallèle entr'elle et la nouvelle administration que des trois cantons qui forment le second arrondissement, aucun n'a eu une part aussi large que celui du Valais, aux améliorations apportées au service postal.

Je ne répondrai pas à vos insinuations peu bienveillantes (?), parce que je crois pouvoir servir plus utilement les intérêts du Valais que par des articles de journaux; malgré cela comme du passé, je saisirai avec empressement toutes les occasions de lui être utile quand je le pourrai.

Je sais qu'il y a encore bien des lacunes dans les détails du service en général, mais il y en aurait moins si le public au lieu de m'adresser des lettres anonymes se donnait la peine, ainsi que certains buralistes, de me faire connaître les abus qu'ils peuvent découvrir.

Encore quelques mots avant de terminer cette lettre déjà beaucoup trop longue; le N° 26 de votre journal du 1er mars dernier attaquait vivement un employé de poste dans l'exercice de ses fonctions, je m'empressai de vous écrire le 6 du même mois pour vous prier de me donner quelques renseignements et de me signaler les faits parvenus à votre connaissance. Vous n'avez pas jugé à propos de me répondre ni de publier ma lettre; de quel côté sont les convenances?

Agréez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Directeur du second arrondissement postal,
Fr. Kohler.

Nous sommes bien aise d'apprendre par la lettre qui précède que M. le Directeur du second arrondissement n'avait nullement l'intention de laisser ignorer au public valaisan le nouvel horaire postal, puisqu'il avait spécialement chargé le chef du bureau de Sion de le rendre public; mais il n'en est pas moins vrai qu'aucune communication de cette nature n'a été faite par ces employés.

Quant à la manière dont le service postal se fait dans le district de Monthey, et quant au mauvais état de la voiture qui serait dépourvue de glaces, au dire du magistrat qui nous a fourni ces renseignements, nous ne savons ce qu'il en est, puisque nous n'avons pas eu l'occasion de nous rendre dans ce district depuis les nouveaux changements. Nous laissons à notre correspondant la responsabilité des faits qu'il nous a signalés. Cependant nous convenons volontiers que depuis quelques jours il y a amélioration notable dans le transport des dépêches qui arrivent de Genève. Par une singulière coïncidence, le jour même où nous faisions entendre nos plaintes, nous recommencions de recevoir régulièrement les journaux et les lettres de cette ville, qui, depuis le commencement de la nouvelle année, étaient en retard de 24 heures.

Nous n'avons qu'un mot à dire au sujet de la lettre que M. le Directeur nous a fait l'honneur d'écrire à propos d'un employé dont nous avions signalé la négligence dans notre journal du 1er mars. Cette lettre qui était parvenue à Sion le 7 mars, et qui avait été reçue par une personne attachée à notre bureau, pendant une absence de quelques jours que nous fîmes, ne nous a été remise que hier 14 mai, sur notre réclamation spéciale provoquée par la nouvelle lettre que nous venions de recevoir. Autrement nous ne nous serions certainement pas permis un pareil oubli des convenances.

Le tracé du chemin de fer entre le Petit-Rhône près de Martigny et les propriétés particulières sous Riddes est définitivement adopté, tel que l'indique le jalonnement opéré en dernier lieu. Le plan auquel on avait travaillé en 1854, d'après les vues du Département des Ponts-et-Chaussées, s'éloignait davantage de la route de 1re classe et donnait lieu à une correction du lit du Rhône à la Guillemendaz, vis-à-vis d'Ecône, point où le fleuve suit une ligne courbe, dangereuse pour la plaine du district de Martigny.

Cette correction du cours du Rhône a paru trop onéreuse à la Compagnie, dont quelques employés redoutent d'ailleurs extrêmement le voisinage des cours d'eau.

En donnant sa sanction au tracé actuellement en voie d'exécution, le conseil d'Etat a pris acte de l'engagement souscrit par la Compagnie de laisser intacte la langue de terre cultivée entre le chemin de fer et la route cantonale. Les remblais seront tirés en entier du côté septentrional et formeront ainsi un canal d'assèchement de la plaine.

Les propriétaires et tenanciers des parcelles de terre en culture seront indemnisés avant l'expropriation, et ils conserveront la partie méridionale de leurs portions qui est généralement mieux cultivée et surtout d'une exploitation plus facile par sa contiguité avec la grande route.

La correction de la courbe du Rhône à la Guillemendaz se fera aux frais de la Compagnie et des intéressés, mais elle n'aura pas lieu sur l'échelle déterminée par le premier projet du chemin de fer.

Arrêté sur la destruction des hannetons.

LE CONSEIL D'ETAT DU CANTON DU VALAIS,

Voulant prévenir les dégâts que les hannetons et les vers blancs causent aux propriétés et aux récoltes,

ARRÊTE:

Art. 1. Immédiatement après l'apparition des hannetons, les conseils municipaux sont tenus d'en faire recueillir et détruire la plus grande quantité possible.

Cette opération sera continuée jusqu'à la disparition de ces insectes.

Art. 2. Les mesures que les conseils adopteront dans ce but devront être soumises au préfet du district qui les examinera et en surveillera l'exécution.

Art. 3. Les conseils municipaux qui négligeraient de se conformer aux prescriptions des articles précédens, sont passibles d'une amende de 20 à 100 francs au profit des pauvres de la commune.

Donné en Conseil d'Etat, à Sion, le 2 mai 1856, pour être publié et affiché.

Le président du Conseil d'Etat,
Ch.-L. de Bons.
Le secrétaire d'Etat adjoint,
Dr. B. Bonvin.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Le gouvernement français, sur le préavis du conseil fédéral, a décidé d'établir cinq catégories pour le bétail suisse au concours agricole de Paris et les primes pour chacune de ces catégories sont fixées comme suit: race de Fribourg, 4 prix pour les taureaux, total, fr. 2,700; 6 prix pour les vaches, fr. 2,600. — Grosse race bernoise, 5 prix pour les taureaux, total fr. 3,100; 6 prix pour les vaches, fr. 2,600; — race de Schwytz, 9 prix pour les taureaux, fr. 4,200; 8 prix pour les vaches, fr. 3,050; — race du *centre et de l'est* de la Suisse, 4 prix pour les taureaux, fr. 1,900; 5 prix pour les vaches, fr. 1,800. La somme totale des prix affectés au bétail suisse admis au concours de Paris s'élève à fr. 24,750.

Le commissaire suisse désigné par le Conseil fédéral pour le concours agricole de Paris est M. Vogel Saluzzi, de Cham, canton de Zug. M. Vogel a reçu pour mandat du Conseil fédéral, de représenter les intérêts des exposants suisses et de faire un travail aussi complet que possible sur les résultats de l'exposition.

Il sera d'ailleurs aidé dans ce travail par les juges suisses déjà désignés par le Conseil fédéral pour chacune des différentes sections du jury.

M. Hunkeler, juge cantonal à Lucerne, désigné comme expert pour la section des produits agricoles, a décliné l'honneur de cette nomination.

Ensuite d'une motion faite il y a quelques années au sein du Conseil national et renvoyée au Conseil fédéral, cette autorité est

nantie de la question de la fondation d'une fabrique fédérale d'armes. Cette question a un certain à propos en ce moment, car si l'assemblée fédérale, dans sa prochaine session, décide l'adoption du nouveau fusil de chasseurs, ce sera 15,000 et éventuellement 25,000 nouvelles armes qui seront rendues nécessaires.

La correspondance télégraphique entre la Suisse, la Belgique, la France, l'Espagne et les Etats-Sardes entrera en vigueur le 15 courant.

NOUVELLES DES CANTONS.

BERNE — Le Conseil d'Etat vient de nommer substitut du procureur général (Bezirksprocurator) à la place de M. Sahli, M. l'avocat Gustave Vogt, rédacteur de la *Gazette de Berne*.

ZURICH. — On écrit de Zurich que le seul exposant de ce canton pour la race bovine, est le couvent de Rheinau, qui envoie au concours de Paris un magnifique taureau de Schwitz.

ARGOVIE. — Dans la question des chemins de fer le Grand-Conseil a adopté après une vive discussion la motion Schwarz, qui dit que le Conseil d'Etat est autorisé à libérer la Compagnie du Nord-Est de l'engagement de construire par Lenzbourg, en revanche elle aura différentes autres charges à porter.

SAINT-GALL. — La direction du chemin de fer Saint-Gall-Appenzell a décidé que les régents qui feraient des parties de plaisir avec leurs élèves seraient favorisés d'une diminution de tarif considérable.

— Tout le monde est d'accord, dans le canton de St-Gall, pour reconnaître les lacunes de la constitution de ce canton. Les radicaux, partisans du gouvernement, sont les premiers à s'en apercevoir; mais ils diffèrent des ultramontains-conservateurs leurs adversaires, en ce qu'ils ne veulent pas risquer une révision totale. Ils désirent que des révisions partielles puissent être faites par le Grand-Conseil, sous réserve de la ratification du peuple, et que certaines lois peu appropriées aux besoins du moment puissent être changées sans qu'il soit nécessaire pour cela de renverser ce qui est bon et digne d'être conservé.

— Une dépêche télégraphique du mardi 13 mai annonce qu'une imposante majorité du peuple s'est prononcée contre la révision de la constitution; le nombre des révisionnistes s'élève à peine à un sixième des votants.

FRIBOURG. — La foire de Bulle de jeudi dernier, une des plus considérables de l'année, a été contrariée par un temps affreux. Néanmoins, la foire a été bonne; il s'est vendu beaucoup de bétail pour exporter hors du canton et en particulier pour le canton de Berne. Il paraît, du reste, que les éleveurs se disposent à élever beaucoup cette année, car il n'y avait pas une seule vache prête au veau sur la foire. Il y avait, par contre, un bon choix de vaches laitières, qui se maintenaient à un prix avantageux, à 400 francs environ.

— Les pièces de bétail fribourgeoises destinées au concours de Paris étaient exposées vendredi sur les grands-Places à Fribourg; elles étaient au nombre de vingt: 4 taureaux et 16 vaches et genisses. On a remarqué surtout deux des taureaux, un beau taureau de race schwitzoise, et principalement une vache presque entièrement noire dont les membres fins et les belles formes laissent peu à désirer. Un amateur en a offert, dit-on, mille francs, prix hautement refusé par les exposants, de même qu'une autre offre de quinze mille francs pour les vingt bêtes en bloc.

TESSIN. — Le *Bund* enregistre avec plaisir des nouvelles du Tessin plus rassurantes. La *Gazetta ticinese*, feuille conservatrice modérée très bien rédigée,, dit d'abord que les rapports publiés par les feuilles suisses sur les événements dont Locarno serait le théâtre sont en grande partie exagérés et dans toutes les autres parties du canton l'ordre et la tranquillité la plus parfaite n'ont cessé de régner.

On a beaucoup parlé de réunions de carabiniers tenues dans différentes localités et auxquelles ont prêtait les projets les plus sinistres. On jugera du véritable état des choses par les instructions données par les carabiniers de Lugano à leurs délégués pour l'assemblée générale de Bellinzona:

« 1° La société, loin de voter des mesures contre les sept membres du tribunal d'appel, désire au contraire qu'on s'abstienne de toute démonstration à leur égard; 2° elle désire que le prochain tir cantonal qui aura lieu à Locarno, ne prenne pas le caractère d'une démonstration de parti politique, mais qu'il garde son véritable caractère de fête nationale; 3° elle désire que le gouvernement dirige tous ses efforts vers le rétablissement de la tranquillité et l'entente entre les partis et que sous ce rapport on l 'assure de la confiance de ses concitoyens.

— Le Grand-Conseil a accepté la démission du président du tribunal d'appel, M. Mariotti. Le *Bund* publie le texte d'une adresse émanant du canton d'Argovie, et qui se signera dans différents cantons pour assurer le tribunal d'appel du Tessin des sentiments d'estime que lui ont valu auprès des citoyens Suisses son arrêt dans le procès Degiorgi.

— D'après des rapports sur la certitude desquels on peut compter, l'ordre le plus parfait règne en ce moment dans tout le canton du *Tessin*. Les assemblées populaires qui ont eu lieu samedi dernier n'ont entraîné après elles aucune illégalité ni aucun désordre.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

France.

(Corresp. part. du journal de Genève.)

Paris, 10 mai. — La note relative aux spéculateurs et à leurs protecteurs fait toujours grand bruit; mais ce qui me semble inexplicable, c'est l'incroyable confusion qu'a faite le *Moniteur* et que pas un journal n'a songé à relever.

Que dit, en effet, le passage incriminé de la *Compagnie générale européenne d'émigration et de colonisation*:

« La compagnie possède les plus hautes protections dans les « principaux *pays à immigration*, et elle *y* compte déjà parmi ses ac« tionnaires, pour des sommes importantes, *d'augustes personnes pla« cées sur les marches du trône.* »

Il s'agit donc ici des *pays à immigration*, comme le Brésil, par exemple, et la compagnie y peut compter, comme *actionnaires, d'augustes personnes*, etc., sans que cela touche de près ou de loin au roi Jérôme et à son fils. Cette phrase se rapporterait bien plutôt au prince de Joinville qui, du chef de sa femme, dona Françoise, sœur de l'empereur du Brésil, possède dans ce pays un vaste territoire qu'il cherche à ouvrir, avec toute espèce de facilités, aux *immigrants* d'Europe. Si c'est une erreur du *Moniteur*, il faut avouer qu'elle est un peu forte: de toute façon, il me semble difficile qu'il n'y ait pas quelque explication.

La *Correspondance autrichienne* annonce que le traité du 30 mars a été communiqué, le 8 mai, à la Diète germanique, par les représentants d'Autriche et de Prusse.

L'*Ost-Deutsche-Post*, parlant du traité conclu, le 15 avril dernier, entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, pour garantir l'intégrité du territoire ottoman, dit que par ce traité l'alliance du 2 décembre 1854 est conservée. — C'est vrai: mais pourquoi cette alliance subsiste-t-elle, comme *offensive*, après le traité général? — et pourquoi le Piémont a-t-il *refusé* de s'y associer sous prétexte qu'il ne lui convenait pas « de se mettre en guerre chaque fois que l'on croirait l'indépendance de la Turquie menacée? « Voilà de ces choses sur lesquelles on garde un profond silence, les journaux anglais tout comme les autres, et cependant il semble que quelques mots d'explication n'auraient pas été déplacés.

La Belgique a été très-excitée par l'incident relatif à la liberté de la presse et le discours de M. Walewski (8 avril). Cependant une manifestation *populaire*, que l'on voulait faire à ce sujet, a complètement échoué. Il est vrai que la pluie tombait avec une telle abondance qu'elle a suffi à calmer toute cette agitation. Cependant une partie des troupes avait été consignée.

Un ami qui revient de Bruxelles ajoute à cette cause d'émotion quelques refus de sépulture ecclésiastique. Au moment de son départ, en particulier, Liége était tout en rumeur par suite d'une décision de l'évêque qui interdisait les cérémonies sacrées aux obsèques de M. Renoz, échevin (maire) de cette ville frappé par une apoplexie foudroyante. On s'attendait à de graves incidents si le clergé ne cédait pas.

Le *Journal de Liége* dit aujourd'hui que des milliers de citoyens appartenant à toutes les classes ont encombré toute la journée le grand pavois de l'Hôtel de Ville, où était exposé le corps de M. Renoz. Il suppose que cette manifestation a été comprise et il ajoute:

« Dans la soirée, et après de longues délibérations, l'interdiction de sépulture ecclésiastique a été en partie révoquée, et le clergé paroissial de Saint-Jean a été autorisé à recevoir le corps dans l'église et à lui donner l'absoute. »

On s'occupait aussi à Bruxelles des poursuites que le gouvernement venait d'ordonner contre un journal radical dans lequel la jeune duchesse de Brabant était représentée comme jouant en Bol-

gique le même rôle que les révolutionnaires de 93 attribuaient à l'*autrichienne* Marie-Antoinette.

Vous savez quelle incertitude plane sur le sort du *Pacific*: elle serait aujourd'hui levée si le billet suivant trouvé dans une bouteille scellée est authentique:

« En vue des grands bancs, sur le steamer *Pacific*. Les mâts emportés. Machine désemparée. Envoyez de suite du secours.

« Asa Eldrige. »

Ce nom est, en effet, celui du capitaine qui commandait le *Pacific* dans son dernier et funeste voyage.

11 mai. — Vous avez dû peut-être trouver étrange qu'au milieu du silence universel gardé sur le traité spécial du 15 avril, j'aie mis une certaine obstination à vous en signaler la portée et l'impression qu'il a produite sur la Russie surtout et sur la Prusse. On m'affirme aujourd'hui que M. le général Edgard Ney ne va pas seulement remettre au czar Alexandre des lettres officielles, mais qu'il est encore porteur, de la part de l'empereur Napoléon, d'une très-longue lettre autographe, dans laquelle S. M, explique au czar les motifs qui ont nécessité cette paix séparée. Je les ignore; mais ce fait, que l'on dit confirmé par le *Times* d'hier au soir, vous prouvera que je ne m'étais pas avancé légèrement sur ce point. En attendant, le *Moniteur* ne publie pas ce traité de paix.

Le *Moniteur*, du reste, est aujourd'hui assez insignifiant. Il reproduit l'article du *Morning Post* sur les *remontrances* adressées par M. Walewski à la presse belge, dans lequel il est fait allusion à la fondation du *Nord* à Bruxelles, lequel est peut-être un aussi gros grief que la *Nation*. Le *Moniteur* reproduit aussi la partie du discours de M. de Cavour relative à cette presse, et il souligne le passage dans lequel il est dit: « qu'il est difficile que de bonnes relations puissent subsister entre les deux gouvernements avec une pareille presse. Toutefois, comme je suis convaincu que, bon gré, mal gré, les journaux belges seront forcés de mettre « une sourdine à leur musique » (le mot vient d'assez haut), il est très-probable que les choses en resteront là pour le moment.

La *Bourse* de M. Ponsard qui a été représentée à l'Odéon a obtenu un beau succès. L'empereur assistait à la première représentation avec le roi de Wurtemberg, mais non avec l'impératrice, comme on l'a dit par erreur. La pièce elle-même est assez pauvrement intriguée, mais elle renferme de très-beaux vers, et d'ailleurs tout ce qui tient à la *Bourse* n'est-il pas certain aujourd'hui du succès et la *Bourse* n'est elle pas de toutes nos institutions la plus populaire?

Les domestiques d'une grande maison ont réuni en masse leurs épargnes. C'est le cuisinier qui est le caissier, et c'est le cocher qui est chargé de surveiller les opérations de la bourse. Ils ont un courtier qui opère avec les 4000 fr. qu'ils ont pu réunir, et chacun à son tour, suivant que son service le laisse libre, se rend un instant à la Bourse pour s'entendre sur les opérations. Le mois dernier ils ont obtenu un bénéfice important: la tête leur a tourné et le service de M. et de Mme en a tellement souffert qu'on a failli se priver à plusieurs reprises de leurs personnes. Mais hélas! Charybe est bien près de Scylla et l'on a fini par en passer par cette manie qui tourne toutes les têtes. Serions-nous arrivés à Law et au Mississipi dont nous nous sommes si fort moqués?

L'Indépendance belge confirme la dépêche du *Times* dont je vous parlais plus haut.

Le *Morning-Post* d'hier matin dit que le baron de Brunnow devait quitter Londres le même jour pour retourner à St-Pétersbourg.

Le général Gray, écuyer de la reine, partira lundi prochain pour St-Pétersbourg porteur d'une lettre autographe de la reine d'Angleterre à l'empereur Alexandre.

L'article du *Constitutionnel* d'aujourd'hui daté de Vienne confirme tout-à-fait ce que je vous disais, il y a quelques jours, sur l'alliance intime qui s'est *rétablie* entre la France et l'Autriche. Quant à l'Italie, je crois toujours que les Autrichiens évacueront les Légations (je ne dis pas les duchés) et que les Français ne garderont qu'une modeste garnison au fort St-Ange. Ce sera tout, et c'est là que se bornera, pour le moment, ce que l'on appelle ici « la régénération de l'Italie.» Je dois ajouter néanmoins que le langage fort énergique de M. de Cavour est de nature à faire réfléchir l'Autriche, et qu'il excite un véritable enthousiasme en Angleterre.

Une dépêche télégraphique de Marseille, en date du 12 mai, nous apprend qu'une grave collision a éclaté à Malte entre les soldats de la légion italienne, la police et les troupes anglaises.

Angleterre.

— Lord Palmerston a déclaré que la perte totale subie par l'armée anglaise, tant en morts qu'en invalides, pendant la guerre qui vient de finir, s'élève à 22,450 hommes. Sur ce chiffre 1,993 ont été tués sur le champ de bataille, 1621 ont succombé aux suites de leurs blessures, 4,279 sont morts du choléra et 11,451 d'autres maladies.

Italie.

— On écrit de Turin, 9 mai:

Le général russe Stackelberg, chargé d'une mission spéciale du gouvernement de St-Pétersbourg auprès de celui du Piémont, est arrivé ici.

Lors de la fête de la constitution, qui va être célébrée, 3000 soldats sardes, ayant fait partie de l'armée de Crimée, figureront à la revue.

DERNIERES NOUVELLES.

Londres. — Le *Times* rapporte un bruit d'après lequel la Russie aurait demandé des explications sur le traité particulier du 15 avril, conclu entre la France, l'Angleterre et l'Autriche.

Malte. — Les révoltés ont pris le fort et la quarantaine, cependant on espère qu'ils se soumettront.

E. Gay, gérant.

ANNONCES.

FONDERIE DE CUIVRE
DE R. HERZOG, A VEVEY.

Constructions de pompes à incendie de toutes dimensions et accessoires, pompes portatives, pompes pour bains et hôtels. Confectionnant ces ouvrages présentant toutes les conditions de solidité et de durée possibles, je puis en donner la garantie aux municipalités qui voudront bien m'accorder leur confiance.

Je me charge également des réparations qui concernent cette partie. R. Herzog. 1-3

A VENDRE,

Une moitié de Maison située à Martigny-Ville, vis-à-vis l'hôtel de la Tour. Elle se compose 1° d'un rez-de-chaussée avec magasin et arrière-magasin; 2° d'un premier étage composé de 3 grandes chambres, avec cabinet et cuisine; de plus, de 3 pièces au troisième étage. Le tout avec greniers, caves et dépendances.

S'adresser pour les conditions au médecin Lugon, au dit lieu. 2-5

A VENDRE OU A LOUER,

Un Moulin avec dépendances, situé à Saxon. S'adresser à M. Delaloye, notaire à Ardon, pour les conditions. 3—3

EMPRUNT DE L'ÉLECTORAT DE HESSE-CASSEL,

14 à 40,000 écus ou 150,000 francs.
22 à 36,000 » ou 135,000 »
24 à 32,000 » ou 120,000 »
60 à 8,000 » ou 30,000 »
60 à 4,000 » ou 15,000 »
etc., etc.,

d'un montant total de 16,588,610 écus.

Tirage prochain, le 1er juin 1856.

L'office français à Francfort -s/M. (agence pour les intérêts de tous les pays français) fournit les *obligations originales* au cours de 160 fr., et les reprend après le tirage au cours de 150 fr.

Les personnes qui veulent revendre leurs obligations après le tirage, n'ont à verser que la différence de *10 francs par tot.*

Prospectus et renseignements gratis.

Les listes seront expédiées promptement aux intéressés.

S'adresser à M. Fr. Fabricius, directeur-gérant de l'office français à Francfort-s/M., et chef de la maison de banque du même nom.

SION. — IMPRIMERIE DE DAVID RACHOR.